

**Conseil économique et social**Distr. : générale
23 novembre 2020Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Commission africaine de statistique
Septième réunion

Addis-Abeba (en ligne), 13 – 15 octobre 2020

Rapport de la septième réunion de la Commission africaine de statistique**I. Introduction**

1. La septième réunion de la Commission africaine de statistique s'est tenue virtuellement, à l'aide de la plateforme de vidéoconférence KUDO, du 13 au 15 octobre 2020 sur le thème « Développer des solutions régionales pour renforcer la résilience des systèmes statistiques nationaux africains afin de satisfaire les besoins de données pendant la Décennie d'action dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ». L'objectif principal de la réunion était d'examiner les tendances actuelles et de concevoir des solutions statistiques innovantes pour renforcer les systèmes statistiques nationaux en Afrique dans le contexte de la pandémie.

II. Participation**États membres**

2. Les délégués des États membres suivants ont participé à la septième réunion : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Djibouti, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Tchad, Tunisie et Zambie.

Observateurs

3. La réunion a été suivie par des observateurs d'États non africains et d'organisations et institutions internationales, régionales, sous-régionales et nationales suivant :

a) États non africains : France, Norvège et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ;

b) Organisations et institutions internationales, régionales et sous-régionales : Banque africaine de développement (BAD, Commission de



l'Union africaine (CUA), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), Partenariat mondial pour les données du développement durable, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21), Union européenne et Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques ;

c) Institutions de formation : Eastern Africa Statistical Training Centre (Centre de formation statistique d'Afrique de l'Est), École nationale de statistique et d'économie appliquée (Côte d'Ivoire), École nationale de la statistique et de l'analyse économique (Sénégal), Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), University of Ghana Regional Institute for Population Studies (Institut régional d'études démographiques de l'Université du Ghana), Oklahoma State University (Université de l'État d'Oklahoma) et University of Ibadan (Université d'Ibadan) ;

d) Organismes et entités du système des Nations Unies : Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), équipes de pays des Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ;

e) Autres : Consultants internationaux en statistiques et autres personnalités éminentes.

III. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour

4. Les participants ont accepté de conserver le Bureau sortant pour les deux années à venir. La composition du Bureau était la suivante :

Président : République-Unie de Tanzanie

Premier Vice-Président : Kenya

Deuxième Vice-Président : Tunisie

Premier Rapporteur :Zambie

Deuxième Rapporteur : Sénégal

5. Les participants ont adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions statutaires.
3. Activités statistiques dans le contexte de la pandémie de COVID-19 : les expériences des États membres.
4. Stratégies visant à renforcer l'écosystème des données dans le contexte des réformes des Nations Unies : perspectives africaines.
5. Initiatives relatives à des questions émergentes.

6. Programmes de renforcement des capacités statistiques des partenaires de la CEA.
7. Examen des recommandations et des conclusions.
8. Clôture de la réunion.

IV. Compte rendu des travaux

Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)

6. La réunion a été officiellement ouverte par la Présidente de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, Sahle-Work Zewde, qui a souligné la pertinence et l'opportunité du thème de la réunion. M^{me} Zewde a fait le point sur les effets néfastes de la pandémie de coronavirus (COVID-19) et a insisté sur l'urgence qu'il y avait à transformer les systèmes de production de statistiques dans les pays africains afin qu'ils produisent les données nécessaires à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine. Elle a attiré l'attention sur les efforts déployés par le Gouvernement éthiopien pour relever les défis qui entravaient la production et l'utilisation de statistiques et l'élaboration de politiques fondées sur le principe de l'inévitable, et a appelé tous les chefs d'État et de gouvernement africains à allouer des ressources financières suffisantes au développement de systèmes résilients pour la production de statistiques de haute qualité et à jour.

7. La Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), Vera Songwe, a ensuite prononcé une allocution de bienvenue. Elle a déclaré que, bien que la pandémie actuelle de COVID-19 compromette les efforts de développement, elle donnait également une impulsion au développement et à l'utilisation de technologies innovantes dans un large éventail de domaines. M^{me} Songwe a reconnu qu'il était difficile de mesurer les phénomènes en temps utile, en particulier en période de crise, comme lors de la pandémie actuelle de COVID-19. Il était important de se concentrer sur la production de données dans le contexte de la Décennie d'action et de réalisations des Nations Unies en faveur du développement durable, et de garder à l'esprit que des données plus précises soutiendraient les efforts visant à changer la base du produit intérieur brut (PIB) des pays et assureraient le succès de l'adoption du Système de comptabilité nationale de 2008. La réussite de la formulation des politiques avait nécessité l'apport de données macroéconomiques précises. Afin d'améliorer la production et l'utilisation des statistiques en Afrique, l'intervenante a suggéré, entre autres, que la CEA, la BAD et la CUA établissent des bases de données communes et soutiennent la numérisation des systèmes statistiques nationaux.

8. Prenant ensuite la parole, le Directeur de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, Stefan Schweinfest, a déclaré que la pandémie de COVID-19 continuait d'entraver les activités statistiques dans le monde, mais qu'elle devait être considérée comme une opportunité de moderniser les systèmes statistiques, notamment par le développement et l'utilisation de nouvelles sources de données, et de lancer des initiatives statistiques mondiales, notamment des plateformes de mégadonnées. La Division de statistique avait collaboré avec le Groupe de la Banque mondiale à l'établissement et à la modernisation des systèmes statistiques nationaux des pays, notamment en exploitant d'autres sources de données et les systèmes d'information géographique (SIG), processus dans lequel l'Afrique jouait un rôle de premier plan.

9. La Directrice générale du Bureau national de statistique de la République-Unie de Tanzanie et Présidente de la Commission africaine de

statistique, Albina Chuwa, s'est ensuite adressée aux participants. M^{me} Chuwa a souligné que des données précises étaient essentielles dans les initiatives visant à promouvoir une croissance inclusive. Elle a appelé tous les gouvernements africains à procéder au cycle de recensements de la population et du logement de 2020 et à collecter les données des registres d'état civil et de statistiques de l'état civil, qui étaient une source essentielle de données sur les populations. Elle a également appelé les statisticiens à favoriser une révolution des données sur tout le continent, notamment en exploitant des sources de données innovantes et en utilisant plus efficacement les mégadonnées.

Questions statutaires (point 2 de l'ordre du jour)

Documentation

E/ECA/STATCOM/7/5 ; E/ECA/STATCOM/7/6 ; E/ECA/STATCOM/7/7 ; E/ECA/STATCOM/7/8 ; E/ECA/STATCOM/7/9 ; E/ECA/STATCOM/7/10 ; E/ECA/STATCOM/7/11.

10. Des représentants de la CEA ont présenté huit rapports statutaires mettant en évidence le travail accompli et les points de discussion et d'action de la Commission africaine de statistique. Les rapports étaient axés sur les domaines thématiques suivants :

- a) Renforcement de la capacité statistique en Afrique ;
- b) Progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique ;
- c) Cycle de 2020 du Programme mondial de recensements de la population et des logements en Afrique ;
- d) Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ;
- e) Mise en œuvre du Programme africain de statistiques du genre ;
- f) Système de comptabilité nationale de 2008 ;
- g) Activités régionales menées en Afrique dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ;
- h) Cadre mondial pour les statistiques géospatiales : principes directeurs normalisés pour l'intégration des informations statistiques et géospatiales en Afrique.

Rapport sur le renforcement de la capacité statistique en Afrique

11. Le rapport contenait un examen des initiatives de développement statistique au cours de la période 2019-2020, et se concentrait notamment sur les cadres stratégiques statistiques, l'évaluation des capacités statistiques et la gouvernance des systèmes statistiques nationaux. Au vu de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les systèmes statistiques nationaux, la transformation et la modernisation des statistiques officielles en Afrique étaient devenues un défi urgent. La Commission africaine de statistique a été invitée à examiner les orientations et les recommandations formulées dans le rapport.

Rapport sur les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique

12. Le rapport contenait un examen des principaux défis, initiatives, opportunités, enseignements tirés et meilleures pratiques dans le suivi des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique au cours des trois années précédentes. Les mesures prises à l'aide des outils mis au point par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le

Pacifique (CESAP) et adoptés par la CEA ont également été signalées. La Commission africaine de statistique a été invitée à examiner les recommandations formulées dans le rapport.

Rapport sur le cycle de recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique

13. Les participants ont été informés de l'avancement du cycle de recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique, qui faisait partie du Programme mondial de recensements de la population et des logements dont l'objectif était que les pays et régions s'entendent sur un ensemble de principes et de recommandations acceptés au plan international pour la conduite des recensements, s'engagent à mener un recensement, au moins une fois, au cours de la période 2015-2024, et à en diffuser les résultats dans les meilleurs délais. La Commission africaine de statistique a été invitée à examiner les recommandations formulées dans le rapport.

Rapport sur le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

14. Le rapport contenait un examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (APAI-CRVS) au cours de la période allant d'octobre 2018 à octobre 2020, à la lumière des engagements pris par les ministres africains chargés de l'état civil. Le rapport faisait également le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre en Afrique du Programme des Nations Unies pour une identité juridique, et de l'impact du COVID-19 sur l'enregistrement des faits d'état civil et les systèmes de statistiques de l'état civil. La Commission africaine de statistique a été invitée à examiner les orientations et les recommandations formulées dans le rapport.

Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme africain de statistiques du genre

15. Le rapport contenait un résumé des activités entreprises par les institutions membres du Groupe africain sur les statistiques de genre, en application du plan d'action du Groupe pour la période 2018-2020, notamment dans le cadre du programme « Making Every Woman and Girl Count » (Faire en sorte que chaque femme et chaque fille compte), qui avait été lancé par ONU-Femmes. Une étape importante vers l'harmonisation des statistiques de genre sur le continent avait été l'élaboration d'un ensemble minimum d'indicateurs de genre pour l'Afrique, qui avaient été alignés sur l'ensemble minimum mondial d'indicateurs de genre convenu en 2013 par la Commission de statistique du Conseil économique et social, le Programme 2030 et l'Agenda 2063. La Commission africaine de statistique a été invitée à examiner les recommandations formulées dans le rapport.

Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 en Afrique

16. Le rapport contenait un examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 en Afrique. Des activités de renforcement des capacités avaient été entreprises ou étaient en cours de planification dans plusieurs domaines. Il s'agissait notamment d'activités dans le domaine des statistiques environnementales visant à faciliter la mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale, d'activités visant à renforcer la capacité des pays africains à calculer et à modifier la base des indices des prix à la consommation et le commerce de la valeur ajoutée, ainsi que d'activités visant à faciliter la participation des pays au Programme de comparaison internationale. La Commission africaine de

statistique a été invitée à examiner les recommandations formulées dans le rapport.

Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale : rapport sur les activités régionales menées en Afrique

17. Le rapport couvrait les activités menées par le Comité régional africain de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale depuis la sixième réunion de la Commission africaine de statistique. Dans le but de fournir une plus grande variété de services et d'informations aux utilisateurs de toutes les juridictions afin de promouvoir le programme de développement de l'Afrique, le Comité régional avait cherché à s'assurer que des cadres systématiques et complets soient mis en place, ainsi que les politiques, ressources et structures connexes, afin de rendre les technologies de l'information géospatiale facilement accessibles aux décideurs et aux communautés de manière coordonnée. La Commission africaine de statistique a été invitée à examiner les orientations et les recommandations formulées dans le rapport.

Cadre mondial pour les statistiques géospatiales : principes directeurs normalisés pour l'intégration des informations statistiques et géospatiales en Afrique

18. Le rapport couvrait les travaux entrepris par la CEA pour renforcer les capacités des pays africains à développer des ressources et des services d'information géospatiale. Le rapport définissait notamment des orientations politiques pour l'élaboration de cadres nationaux pour les statistiques géospatiales. La Commission africaine de statistique a été invitée à examiner les orientations et les recommandations formulées dans le rapport.

Débats et recommandations

19. La Commission africaine de statistique a donné des orientations supplémentaires sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil, ainsi que sur les recensements de la population et des logements. Les participants ont débattu des moyens de mobiliser la volonté politique nécessaire et de développer et renforcer les partenariats pour soutenir les pays africains dans ces domaines. La Commission africaine de statistique a souligné la nécessité de créer un groupe de pression sur l'enregistrement des faits d'état civil, les statistiques de l'état civil et les recensements de la population et de l'habitat afin de galvaniser la volonté politique.

20. La Commission africaine de statistique a approuvé les huit rapports statutaires et les recommandations connexes.

Activités statistiques dans le contexte de la pandémie de COVID-19 : les expériences des États membres (point 3 de l'ordre du jour)

21. Les présentations suivantes ont été faites à l'intention de la Commission africaine de statistique :

- a) Statistiques sanitaires (Organisation mondiale de la santé) ;
- b) Programme de recensement de la population et des logements (Ghana) ;
- c) Enquêtes sur les ménages en cours (Zambie) ;
- d) Collecte de données pour l'indice des prix à la consommation (Afrique du Sud) ;
- e) Enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil (Namibie).

Statistiques sanitaires (Organisation mondiale de la santé)

22. Un représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a fait une présentation sur les défis liés aux données dans le contexte de la pandémie de COVID-19, notamment s'agissant du traitement et de l'utilisation de données provenant d'un très large éventail de sources. Il était essentiel de renforcer les capacités des pays dans le domaine des statistiques sanitaires et de la surveillance de la mortalité afin de garantir leur capacité à fournir des services de santé essentiels, en particulier à un moment où la pandémie COVID-19 compromettait gravement les efforts déployés dans ce domaine. Les partenaires et les pays africains devaient s'efforcer de mettre en place des systèmes de surveillance et d'information sanitaire solides.

Programme de recensement de la population et des logements (Ghana)

23. Le représentant du Ghana a fait une présentation sur les activités statistiques menées dans le contexte de la pandémie de COVID-19, en particulier le recensement ghanéen. Le Gouvernement ghanéen avait réussi à mobiliser les ressources nécessaires pour financer le recensement, et un soutien financier important avait été fourni par la Banque mondiale. L'adoption d'un plan de continuité des activités aidait également les autorités ghanéennes à mener à bien les activités liées au recensement.

Enquêtes sur les ménages en cours (Zambie)

24. La pandémie de COVID-19 avait eu un impact négatif important sur la production de statistiques en Zambie et l'Agence zambienne de statistique avait dû revoir son calendrier de production de statistiques. Les produits statistiques concernés étaient le recensement de 2020, qui avait été reporté à 2021, l'enquête sur les prévisions de récoltes, les bulletins périodiques sur le PIB national, l'indice des prix à la consommation, l'indice de la production industrielle, l'enquête sur la main-d'œuvre, l'enquête d'évaluation rapide des stocks pour la sécurité alimentaire, l'enquête sur l'inclusion financière, l'évaluation de l'impact du VIH sur la population zambienne en 2020, l'enquête sur les compétences et l'enquête nationale sur les agriculteurs émergents et les grands exploitants.

Collecte de données pour l'indice des prix à la consommation (Afrique du Sud)

25. La pandémie de COVID-19 avait rendu plus difficile la conduite de missions sur le terrain et d'activités connexes afin de recueillir des données pour le calcul de l'indice des prix à la consommation en Afrique du Sud. Pour s'adapter à l'évolution de la situation et relever les défis liés à la collecte de données, les autorités avaient pris un certain nombre de mesures, notamment collecter des données sur les prix en ligne sur une base hebdomadaire.

Enregistrement de l'état civil et statistiques de l'état civil (Namibie)

26. Le représentant de la Namibie a fait une présentation sur le système national d'enregistrement de la population, basé sur le web. La présentation a porté sur le développement du système, son cadre juridique, ses principaux acteurs et utilisateurs, et la manière dont la Namibie utilisait le système pendant la pandémie de COVID-19.

Débats et recommandations

27. La Commission africaine de statistique a pris note des expériences partagées par les États membres et les partenaires, et a exhorté les partenaires et les gouvernements à mettre en place des systèmes de suivi et des systèmes d'information sanitaire solides aux niveaux national et local.

Stratégies visant à renforcer l'écosystème des données dans le contexte des réformes des Nations Unies : perspectives africaines (point 4 de l'ordre du jour)

28. Les présentations suivantes ont été faites à l'intention de la Commission africaine de statistique :

a) Coordination statistique entre organisations des Nations Unies (Fonds des Nations Unies pour la population) ;

b) Expérience du secteur privé en matière de mégadonnées (Hisham Arafat, EMEA Consulting Services) ;

c) Plate-forme mondiale et centre régional des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle (Division de statistique du Secrétariat de l'ONU)

Coordination statistique entre organisations des Nations Unies (Fonds des Nations Unies pour la population)

29. Un représentant du Fonds des Nations Unies pour la population a fait un exposé sur la coordination statistique entre les organismes des Nations Unies, en mettant en particulier l'accent sur les possibilités et les coalitions thématiques qui avaient été créées pour coordonner les activités de la CEA et d'autres entités des Nations Unies en Afrique et pour éviter les doubles emplois. Sept coalitions basées sur les opportunités et les problèmes avaient été établies. L'intervenant a donné un aperçu de la stratégie proposée pour guider les travaux des coalitions et a appelé les bureaux nationaux de statistique africains à soutenir le déploiement de cette stratégie, qui renforcerait la cohérence entre les entités des Nations Unies, notamment en facilitant le partage des données sur les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et à utiliser les produits des coalitions pour renforcer les systèmes statistiques nationaux.

Expérience du secteur privé en matière de mégadonnées (Hisham Arafat, EMEA Consulting Services)

30. Hisham Arafat, consultant principal sur la transformation numérique chez EMEA Consulting Services, a fait une présentation décrivant l'expérience d'une entreprise du secteur privé traitant de mégadonnées en Afrique. Dans sa présentation, il a abordé le rôle des fournisseurs de services du secteur privé et a illustré la manière dont ils utilisaient des mégadonnées, y compris des informations géospatiales, pour lutter contre COVID-19 et relever d'autres défis liés à la santé. Il a mis en exergue un certain nombre de défis potentiels liés à l'accès et à la gestion des données, ainsi qu'à la commercialisation des résultats et des produits.

Plate-forme mondiale et centre régional des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle (Division de statistique du Secrétariat de l'ONU)

31. La Division de statistiques du Secrétariat de l'ONU a présenté les activités du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle, qui a été créé par la Commission de statistique en 2014 pour fournir une vision stratégique et coordonner un programme mondial sur les mégadonnées, promouvoir l'utilisation pratique des mégadonnées, promouvoir le renforcement des capacités en matière de mégadonnées et renforcer la confiance du public dans l'utilisation des mégadonnées dans les statistiques officielles. Le Groupe de travail s'est notamment penché sur l'utilisation des données fournies par les satellites pour générer des statistiques sur les cultures et évaluer les services écosystémiques, l'utilisation des données des téléphones portables pour générer des statistiques sur le tourisme, les initiatives visant à surveiller la mobilité de la population et l'utilisation des

données de positionnement des navires en temps réel pour surveiller l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les réseaux de transport maritime. Le Groupe de travail a également développé des outils pour évaluer l'état de préparation des institutions à l'utilisation de données de grande taille et de cours d'apprentissage en ligne. Il a collecté une série de données qui pourraient être utilisées par les pays africains. De grands centres régionaux de données sont en cours de création afin de faciliter la formation et de rapprocher les données importantes des bureaux nationaux de statistiques. Les pays africains ont été invités à utiliser les capacités statistiques du Centre régional pour les mégadonnées en Afrique, établi au Rwanda en mars 2020. Le présentateur a invité les bureaux nationaux de statistiques en Afrique à faire des propositions sur la manière dont le centre régional pour les mégadonnées en Afrique pourrait être rendu aussi dynamique que possible afin que tous les pays africains puissent bénéficier de manière substantielle des initiatives en matière de mégadonnées.

32. Après cette présentation, le Directeur général de l'Institut national de la statistique du Rwanda, Yusuf Murangwa, s'est adressé aux participants. Il a souligné la nécessité de renforcer la production de statistiques officielles, en particulier par l'utilisation de mégadonnées, et a appelé à la création de centres de données scientifiques au sein des bureaux nationaux de statistiques pour faciliter l'utilisation de mégadonnées et s'assurer que les sources de mégadonnées sont intégrées dans les plans et activités de données. Il a également appelé à l'établissement d'un partenariat solide avec la plateforme mondiale des Nations Unies, qui est développée par le groupe de travail mondial sur les mégadonnées pour les statistiques officielles, et le centre régional afin de renforcer les capacités nationales, d'améliorer l'accessibilité des données et de promouvoir l'utilisation d'outils technologiques innovants.

Débats et recommandations

33. Les participants ont noté que plusieurs pays africains utilisaient déjà des données importantes pour la production de statistiques officielles. L'Institut national de la statistique du Rwanda a créé un campus de science des données, la République-Unie de Tanzanie a créé un département de science des données et le Botswana utilise les données des téléphones portables pour suivre la dynamique de la population et les données scannées pour calculer l'indice des prix à la consommation.

34. Il convient de s'efforcer de renforcer la collaboration entre l'Union africaine et la BAD en vue de promouvoir l'utilisation de mégadonnées en Afrique. Il est important non seulement de fournir un appui au renforcement des capacités, mais aussi de soutenir les efforts des pays pour établir une architecture statistique solide. Il faut également s'efforcer de renforcer la coordination entre les donateurs au niveau national. Bien qu'aucun cadre juridique international n'ait été adopté pour soutenir les efforts des pays dans le domaine des mégadonnées, le Groupe de travail mondial sur les mégadonnées pour les statistiques officielles a formulé un ensemble de directives sur les mégadonnées qui pourraient servir de base à l'action des États africains.

35. La Commission africaine de statistique a encouragé une collaboration étroite avec les systèmes statistiques nationaux afin de faciliter le transfert et l'utilisation des données et des technologies à l'appui des programmes de développement en Afrique et a demandé à la CEA de dresser une liste d'experts pour aider les États membres à utiliser les mégadonnées.

Initiatives sur les questions émergentes (point 5 de l'ordre du jour)

36. Les présentations suivantes ont été faites à la Commission africaine de statistique :

- a) Données ouvertes (Tunisie) ;
- b) Science des données (Rwanda et l'Office des statistiques nationales du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- c) Données urbaines (Commission économique pour l'Afrique) ;
- d) Riposte à la pandémie de COVID-19 (Banque africaine de développement).

Données ouvertes

37. Le représentant de la Tunisie a fait un exposé sur les données ouvertes qui portait notamment sur les principes des données ouvertes et sur l'expérience de la Tunisie dans ce domaine. La Tunisie a mis en œuvre des politiques de données ouvertes dans un large éventail de domaines, notamment dans les domaines de la culture, des transports, de la promotion de la bonne gouvernance et de l'État de droit, de la protection sociale et de l'assurance maladie. L'intervenant a suggéré qu'un groupe de travail africain soit créé pour élaborer une feuille de route qui pourrait aider les États membres à mettre en place des cadres juridiques et des manuels de procédure qui reflètent les normes internationales en matière de données ouvertes. Un portail de données devrait également être créé pour faciliter l'accès des parties prenantes concernées aux bases de données statistiques compilées par les États membres

Science des données

38. L'Office des statistiques nationales du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Institut national de la statistique du Rwanda ont fait une présentation conjointe sur la science des données, qui portait notamment sur les outils, méthodes et pratiques statistiques susceptibles d'améliorer la prise de décision. Les initiatives en faveur de la science des données comprennent la Plateforme mondiale des Nations Unies, qui est en cours d'élaboration avec la contribution de l'Office des statistiques nationales du Royaume-Uni, et le Partenariat mondial pour les données du développement durable. Les initiatives de renforcement des capacités menées par la CEA, l'Institut national de la statistique du Rwanda et l'Office des statistiques nationales du Royaume-Uni aident les parties prenantes à utiliser de manière optimale les nouvelles sources de données, notamment Digital Earth Africa, Flowminder et WorldPop. Le Rwanda a adopté une politique nationale de révolution des données et, à l'appui de cette politique, l'Institut national de la statistique du Rwanda a créé un campus de science des données en collaboration avec l'Office des statistiques nationales du Royaume-Uni et met en place un écosystème de données et investit massivement dans les infrastructures des technologies de l'information et de la communication.

Données urbaines

39. Par le biais du Programme africain sur les données et les statistiques relatives à l'urbanisation, la CEA a continué de fournir une assistance technique aux États membres pour renforcer leurs initiatives en matière de données et de statistiques urbaines et les aider à procéder à des examens nationaux et locaux volontaires des progrès réalisés dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. La mise en œuvre du programme a été guidée par un groupe de travail composé de 12 États membres et d'autres partenaires régionaux et internationaux. La CEA a formulé un cadre régional harmonisé pour promouvoir la mise en œuvre par les États africains du Nouveau Programme

pour les villes, adopté en 2016 à la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

Riposte à la pandémie de COVID-19

40. Grâce à sa Facilité de réponse rapide à la COVID-19 (CRF), la Banque africaine de développement a apporté son soutien aux pays africains pour les aider à faire face aux répercussions de la pandémie COVID-19. Les pays africains utilisent les ressources financières mises à leur disposition par la Facilité pour mener des interventions de santé publique, renforcer leurs mécanismes de protection sociale et soutenir leurs économies. La BAD a mis au point un cadre permettant de contrôler la manière dont ces ressources sont dépensées et de s'assurer qu'elles sont utilisées efficacement et aux fins prévues. La Banque a également lancé un tableau de bord COVID-19 qui fournit les dernières données disponibles sur COVID-19 dans les pays africains et fournit une assistance aux pays africains et aux organisations régionales pour les aider à faire un usage optimal de cet outil de suivi.

Débats et recommandations

41. La Commission africaine de statistique a recommandé qu'une communauté africaine de pratique pour les sciences des données soit établie, que les parties prenantes préconisent le développement des capacités en sciences des données dans les bureaux statistiques nationaux, et que des efforts soient faits pour partager les leçons apprises entre la plateforme mondiale des Nations Unies développée par le Groupe de travail mondial sur les mégadonnées pour les statistiques officielles et les centres régionaux. Les États membres doivent améliorer la ventilation rurale et urbaine des indicateurs relatifs au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, par le biais des systèmes nationaux de développement statistique.

42. La Commission africaine de statistique a demandé aux bureaux nationaux de statistique d'appuyer la stratégie des Nations Unies proposée pour les statistiques et, en particulier, la coalition 1, fondée sur les possibilités et les problèmes, sur le renforcement des systèmes intégrés de données et de statistiques pour le développement durable.

Programmes de renforcement des capacités statistiques des partenaires de la CEA (point 6 de l'ordre du jour)

43. Des présentations ont été faites ou soumises à la Commission africaine de statistique par les organisations et pays suivants :

- a) Commission de l'Union africaine ;
- b) Banque africaine de développement ;
- c) Division de statistique du Secrétariat de l'ONU ;
- d) Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle ;
- e) Partenariat mondial pour les données du développement durable ;
- f) Commission économique pour l'Afrique ;
- g) Sierra Leone.

Commission de l'Union africaine

44. Le représentant de la Commission de l'Union africaine (CUA) a déclaré que les programmes statistiques de l'organisation étaient alignés sur le

Programme 2030, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique 2017-2026. La CUA menait des activités statistiques dans tout une gamme de domaines, notamment le renforcement des capacités et l'assistance technique, qui s'ajoutaient aux efforts visant à mettre en œuvre le Programme panafricain de statistique (PAS) et à faire respecter la Charte africaine de la statistique. La CUA soutenait également la production de statistiques sur la migration et collaborait avec l'UNICEF pour sensibiliser à l'importance de l'enregistrement des naissances ayant lieu pendant la pandémie de COVID-19. Il fallait désormais s'attacher, entre autres, à mettre en place le Fonds africain de la statistique proposé, à soutenir le cycle 2020 de recensements de la population et des logements, et à promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique 2017-2026

Banque africaine de développement

45. Le représentant de la Banque africaine de développement (BAD) a déclaré que la Banque s'efforçait à la fois de développer ses capacités statistiques et d'intégrer les statistiques dans ses opérations. Quelque 14 millions de dollars avaient été affectés au soutien du programme de renforcement des capacités statistiques de la Banque pour 2021. Il serait essentiel d'impliquer les parties prenantes nationales dans l'élaboration et le déploiement des activités du programme au niveau national. La Banque travaillait en étroite collaboration avec la CEA et la CUA dans le domaine des statistiques, mais les pays africains devaient mobiliser des ressources supplémentaires pour compléter les activités de la Banque, notamment pour les recensements agricoles, économiques et du travail, la modification des bases des comptes nationaux et la fourniture d'une assistance technique pour faciliter le cycle de recensements de la population et des logements de 2020.

Division de statistique du Secrétariat de l'ONU

46. En raison de la pandémie de COVID-19 en cours, la Division de statistique avait été contrainte de réduire certaines activités de développement des capacités en Afrique. Elle menait ses activités de renforcement des capacités en coordination avec un large éventail de partenaires et avait élaboré un manuel sur la gestion des systèmes statistiques, en collaboration avec les États Membres. La Division soutenait également la série de recensements de la population et des logements de 2020, le cadre du Programme des Nations Unies pour l'identité juridique, le Compte des Nations Unies pour le développement, l'utilisation de données administratives dans les statistiques officielles, les projets du Ministère du développement international du Royaume-Uni (DFID), l'initiative « Data for Now » et les activités de renforcement des capacités en cours pour promouvoir les efforts des pays les moins avancés en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. La Division avait également travaillé en étroite collaboration avec le Réseau mondial des institutions de formation statistique et avait mis au point un certain nombre de cours d'apprentissage en ligne, notamment sur les mégadonnées.

Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle

47. Bien qu'il ait été contraint d'adapter ses méthodes de travail lors de la pandémie COVID-19, le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) avait continué d'apporter son soutien aux organismes statistiques nationaux pour les aider à élaborer des stratégies nationales de développement des statistiques. En 2019, PARIS21 avait lancé l'Initiative de confiance 2020 dans le but de soutenir la conception et le financement d'activités pilotes dans les pays afin de renforcer la confiance dans les statistiques officielles. Les thèmes abordés dans le cadre de l'initiative comprenaient la production de données, la confiance des utilisateurs, la qualité des données, l'instauration de la confiance au sein des institutions publiques qui produisent des statistiques et la confiance dans l'ère numérique. En

collaboration avec ses partenaires, PARIS21 avait également soutenu le Réseau de Berne sur les données de financement en vue du développement, l'élaboration d'un ensemble minimum d'indicateurs de genre pour l'Afrique et l'intégration des statistiques de genre dans les médias et les stratégies nationales de développement statistique.

Partenariat mondial pour les données du développement durable

48. Le Partenariat mondial pour les données du développement durable était un réseau mondial qui s'efforçait de faire en sorte que les nouvelles opportunités découlant de la révolution des données soient utilisées pour réaliser les objectifs de développement durable. Des centaines de partenaires, dont des gouvernements, des acteurs du secteur privé et des organisations de la société civile, avaient participé à ce réseau. Les organisations de la société civile avaient uni leurs forces pour agir, mobiliser la volonté politique, instaurer la confiance et stimuler l'innovation dans les écosystèmes de données en plein essor au XXI^e siècle. Depuis sa création en 2015, le Partenariat mondial s'était attaché à améliorer les données utilisées pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et il avait créé des incitations pour financer la production et le partage de données sur le développement, facilité le partage des connaissances et encouragé la collaboration entre les partenaires pour stimuler un changement indispensable.

Commission économique pour l'Afrique

49. Un représentant de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a fait une présentation sur la rentabilité et la coordination des partenariats statistiques, soulignant comment la rationalisation et l'harmonisation de partenariats qui se chevauchaient pourraient améliorer la production de statistiques en Afrique. Le renforcement de la coordination des partenariats statistiques pourrait améliorer le rapport coût-efficacité des interventions, tandis que l'adoption de cadres juridiques renforçant la confiance entre les parties prenantes concernées pourrait aider les pays à mobiliser un soutien supplémentaire des donateurs pour leurs initiatives de développement. La pandémie de COVID-19 en cours avait clairement montré que la numérisation des systèmes statistiques nationaux pourrait également accroître la résilience et réduire les coûts dans le domaine du développement des statistiques.

Sierra Leone

50. Le représentant de la Sierra Leone a fait état des efforts déployés par son pays pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Le Président de la Sierra Leone, Julius Bio, avait créé le Centre national d'intervention d'urgence COVID-19, un comité ministériel chargé de fournir des conseils sur les questions de politique liées au COVID-19 et le Comité consultatif scientifique et technique sur les urgences, dont le Directeur de l'Agence de statistique était membre.

Débats et recommandations

51. Les participants à la réunion ont appelé à la formulation de lignes directrices pour aider les bureaux nationaux de statistiques à établir des partenariats solides pour soutenir le développement des statistiques et à coordonner plus efficacement les activités entreprises dans le cadre de ces partenariats. Les bureaux nationaux de statistique africains devraient s'efforcer de s'inspirer des pratiques fructueuses adoptées à cet égard par certains pays. La coordination efficace des initiatives entreprises avec un éventail de partenaires nécessiterait une forte volonté politique et l'identification de « champions de la statistique » qui pourraient prendre la tête de la coordination de ces initiatives.

Examen des recommandations et des conclusions (point 7 de l'ordre du jour)

52. Les conclusions et les recommandations ont été présentées par un représentant de la CEA et adoptées après un certain nombre d'amendements. Il a été demandé à la CEA de finaliser le document. La version finale des conclusions et recommandations est annexée au présent rapport.

Date et lieu de la huitième réunion de la Commission africaine de statistique

53. La Commission statistique a demandé à la CEA de prendre les dispositions nécessaires pour la convocation de la huitième réunion de la Commission africaine de statistique, à Addis-Abeba, en octobre 2022.

V. Clôture de la réunion (point 8 de l'ordre du jour)

54. La Présidente de la Commission africaine de statistique a prononcé la clôture de la réunion.

Annexe

Conclusions et recommandations de la septième réunion de la Commission africaine de statistique

A. Renforcement de la capacité statistique en Afrique

La Commission africaine de statistique,

Prenant note du renforcement en cours des capacités statistiques aux niveaux national, sous-régional et continental en Afrique dans le contexte du développement durable et des effets de la pandémie de COVID-19,

1. *Approuve* la création du Groupe africain sur la transformation et la modernisation des statistiques officielles, composé de dix directeurs généraux d'organismes nationaux de statistique, et demande à la Commission économique pour l'Afrique d'en entreprendre la mise en place ;
2. *Exhorte* les États membres à utiliser les indicateurs de développement statistique chaque année pour mesurer les progrès du renforcement des capacités statistiques ;
3. *Demande* aux organisations panafricaines et aux partenaires de travailler en étroite collaboration et de favoriser les synergies pour aider les pays africains, en particulier ceux dont les statistiques sont les moins développées, afin d'atténuer les effets de la pandémie actuelle de COVID-19 ;
4. *Demande* aux pays de renforcer l'intégration de leurs systèmes d'information géospatiale et de leurs autres systèmes statistiques ;
5. *Demande* aux États membres de mettre en œuvre le programme de leadership statistique dans leurs systèmes statistiques nationaux et aux partenaires de développement de soutenir les initiatives des pays en matière de leadership statistique.

B. Indicateurs des objectifs de développement durable

La Commission africaine de statistique,

Prenant note des efforts et initiatives en cours pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux national, sous-régional, et continental en Afrique, dans le cadre du développement durable et sous l'effet de la pandémie de COVID-19,

1. *Invite* les pays africains à continuer d'aligner leurs plans de développement et leurs processus budgétaires nationaux sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, sur d'autres cadres régionaux, tels que l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et sur les cadres internationaux ;
2. *Invite également* les pays africains à adopter ou à améliorer, dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, l'approche impliquant l'ensemble de la société, en ce qu'elle garantit la participation et l'engagement de toutes les parties prenantes, notamment les ministères et départements de tutelle, et cela en reconnaissance des liens étroits qui existent entre lesdits objectifs ;
3. *Invite* les communautés économiques régionales et les sous-régions de l'ONU à mettre en synergie leur collaboration et leur partenariat afin d'accélérer les efforts visant à suivre les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030.

C. Série de recensements de la population et des logements de 2020

La Commission africaine de statistique

1. *Appelle* les États membres à renouveler leur engagement en faveur de la conduite de recensements de la population et des logements dans le cadre de la série de recensements de 2020 et demande, en particulier, une assistance technique et des services de conseil pour les pays en conflit ou sortant d'un conflit, ainsi que pour ceux ayant été touchés par la pandémie de COVID-19 ;
2. *Invite* le Bureau de la Commission africaine de statistique à procéder, en collaboration avec la CEA, à une évaluation du processus de recensement et à déterminer les facteurs qui contribuent au fait que des pays ne puissent pas effectuer de recensements en 2020 ;
3. *Demande en outre* au Bureau d'élaborer un plan de suivi de la mise en œuvre des décisions de la Commission africaine de statistique, avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique ;
4. *Réitère* l'appel qu'elle a lancé aux partenaires afin qu'ils stimulent le financement complet par les pays des recensements de la population et des logements ;
5. *Recommande* qu'un recensement soit entrepris au cours de la période 2015-2024, étant donné que les données du recensement de la population et des logements sont indispensables au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des cadres de développement nationaux ;
6. *Recommande* de passer des systèmes manuels aux systèmes numériques, qui reposent sur l'utilisation de meilleures méthodes et de technologies nouvelles pour accroître la fiabilité des statistiques et leur accessibilité en temps voulu.

D. Enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil, et programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique

La Commission africaine de statistique,

Notant avec préoccupation le peu de volonté politique de soutenir le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil,

Tenant compte de la recommandation de la quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, tenue en 2017, à l'effet de créer un sous-comité chargé de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil, dans le cadre du comité technique spécialisé compétent de l'Union africaine et conformément aux règles et règlements en vigueur,

Tenant compte également de la demande de la cinquième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, tenue en 2019, tendant à ce que le Département des affaires économiques de l'Union africaine inscrive la question du sous-comité chargé de l'enregistrement des faits d'état civil à l'ordre du jour de la quatrième réunion du Comité spécialisé de l'Union africaine sur les finances, le but étant d'accélérer les procédures permettant de rendre le sous-comité pleinement opérationnel,

1. *Appelle* à la création d'un petit comité composé de directeurs de l'état civil et de directeurs des organismes nationaux de statistique, qui sera

chargé d'explorer les moyens de transformer l'engagement du continent envers le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil ;

2. Recommande les mesures clés ci-après pour la transformation des performances des systèmes d'enregistrement de l'état civil :

a) Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil doivent être renforcés en tant qu'éléments essentiels de la riposte à la pandémie de COVID-19 ;

b) Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil doivent exploiter le potentiel des technologies qui sont maintenant largement disponibles ;

c) Les États membres sont encouragés à établir ou à améliorer les registres nationaux de la population qui reposent sur des systèmes d'enregistrement de l'état civil, ce qui permettrait aux gouvernements d'obtenir des données statistiques solides sur leur population en temps réel et en continu ;

d) Les États membres doivent mettre en place des systèmes automatisés d'enregistrement de l'état civil, de statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité qui s'appuient sur le cadre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique.

E. Mise en œuvre du Programme africain de statistiques du genre 2017-2021

La Commission africaine de statistique,

Prenant note des travaux qui se poursuivent sur le développement des statistiques de genre sur le continent et de l'appui apporté aux autres priorités de travail du Programme africain de statistiques de genre,

1. *Approuve* une liste minimale d'indicateurs de l'égalité des sexes pour l'Afrique ;

2. *Approuve* la révision de la deuxième phase du Programme africain de statistiques du genre de façon à ce qu'elle tienne compte des exigences méthodologiques et de données liées à la pandémie de COVID-19 ;

3. *Exhorte* tous les États membres à appuyer le développement de données administratives différenciées par sexe.

F. Système de comptabilité nationale de 2008

La Commission africaine de statistique,

Prenant note des progrès réalisés par les pays et de l'important appui technique fourni par les organisations internationales, régionales et sous-régionales et les partenaires de développement concernant le Système de comptabilité nationale de 2008, le système de comptabilité économique et environnementale et d'autres cadres statistiques économiques,

1. *Demande* que soient maintenus les programmes en place¹ qui sont conçus pour soutenir la participation des pays à la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008, du système de comptabilité économique et environnementale et des statistiques économiques connexes ;

¹ Notamment les programmes axés sur le rééquilibrage du produit intérieur brut, les statistiques trimestrielles du produit intérieur brut, les tableaux des ressources et des emplois, la série de 2021 du Programme de comparaison internationale, les indices des prix à la consommation et le commerce en valeur ajoutée ;

2. *Demande* que des initiatives spécifiques soient prises pour soutenir les États membres qui sont en retard dans la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 ;

3. *Recommande* la coordination régionale et internationale de l'appui apporté aux pays et l'adaptation des stratégies de développement et de la coopération à la nouvelle situation induite par la pandémie.

G. Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale : rapport sur les activités régionales en Afrique

La Commission africaine de statistique

1. *Demande instamment* que des mesures soient prises pour assurer la prise en compte du Cadre intégré de l'information géospatiale dans les plans de développement nationaux et sa pleine adaptation au contexte régional, l'objectif étant d'élargir les systèmes de données nationaux actuels à de nouvelles frontières de données telles que l'observation de la terre et les mégadonnées géospatiales ;

2. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique d'élaborer, avec l'aide du secrétariat de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, un programme global de modernisation des activités géospatiales en Afrique, en tant que moyen de mobiliser des ressources propres à renforcer les capacités des États membres et comme stratégie de réponse géospatiale aux situations d'urgence, comme la pandémie de COVID-19.

H. Principes directeurs normalisés pour l'intégration des informations statistiques et géospatiales en Afrique

La Commission africaine de statistique

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique d'apporter, avec l'aide du Comité régional africain de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, un appui politique au cadre statistique géospatial africain et de continuer à définir des priorités et à proposer des directives propres à faire progresser la mise en œuvre des plans d'action nationaux et régionaux d'intégration des données statistiques et géospatiales en Afrique ;

2. *Recommande* que la Commission économique pour l'Afrique continue d'aider les pays africains à mettre en place et à renforcer leurs infrastructures d'information statistique et géospatiale en prélude à la série de recensements de 2020 et en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable ;

3. *Recommande également* de diversifier les canaux de diffusion des données de recensement à l'aide de la cartographie en ligne, des applications et des services en nuage et de la technologie mobile afin d'atteindre un public plus large, le but étant d'améliorer l'appréciation des produits du recensement et des travaux statistiques en général ;

4. *Appelle* à l'élaboration d'un cadre régional commun de normes et d'outils qui prend en compte les conditions propres à chaque pays, tout en se conformant aux normes convenues au niveau international ;

5. *Encourage* les pays africains à élaborer leurs propres cadres statistiques géospatiaux nationaux en se conformant aux directives et principes convenus au niveau international.

I. Activités statistiques dans le contexte de la pandémie de COVID-19 : expériences des États membres

La Commission africaine de statistique,

Considérant les circonstances et les incidences de la pandémie de COVID-19,

1. *Prend note* des expériences partagées par les États membres concernant leurs activités statistiques et l'exécution des programmes, en particulier l'expérience du Ghana dans la conduite d'un programme de recensement de la population et des logements, de la Zambie dans la conduite régulière d'enquêtes auprès des ménages, de l'Afrique du Sud dans la conduite de la collecte de données pour son indice des prix à la consommation, ainsi que de la Namibie dans les domaines de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ;
2. *Prend également note* des expériences partagées sur les statistiques de santé par l'Organisation mondiale de la Santé et de la conclusion de l'Organisation selon laquelle le renforcement des capacités des pays en matière de statistiques de santé et de surveillance de la mortalité serait essentiel pour améliorer les services de santé qui ont été fortement touchés pendant la pandémie de COVID-19 ;
3. *Invite instamment* les partenaires et les gouvernements à s'efforcer de mettre en place des systèmes de surveillance et d'information sanitaire solides aux niveaux national et local.

J. Expérience du secteur privé en matière de mégadonnées

La Commission africaine de statistique

1. *Prend note* de l'expérience du secteur privé en matière de mégadonnées en Afrique et de son rôle en tant que prestataire de services ;
2. *Encourage* une collaboration étroite avec les systèmes statistiques nationaux en ce qui concerne l'accès et l'utilisation des données et des technologies en appui aux programmes de développement en Afrique ;
3. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de constituer une liste d'experts pour aider les États membres à utiliser les mégadonnées.

K. Plate-forme mondiale et Centre régional des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle

La Commission africaine de statistique,

Notant l'importance de la modernisation des statistiques officielles, notamment, en particulier, l'utilisation des mégadonnées, afin de conserver leur pertinence dans le domaine de la collecte de preuves,

1. *Appelle* à la création de départements/unités de science des données au sein des organismes nationaux de statistique afin de développer des applications en vue de l'utilisation des mégadonnées, d'intégrer cette source de données dans les plans et activités de données et d'établir un partenariat solide entre la Commission économique pour l'Afrique, le Centre régional des Nations Unies et la Plateforme mondiale des Nations Unies en train d'être élaborée par le Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle, pour renforcer les capacités dans l'objectif de rendre les données accessibles et d'utiliser les outils technologiques déjà disponibles ;
2. *Recommande* de renforcer la collaboration avec l'Union africaine et la Banque africaine de développement en ce qui concerne les activités et initiatives liées aux mégadonnées dans la région.

L. Coordination statistique entre organisations des Nations Unies

La Commission africaine de statistique,

Notant la coordination entre les organisations du système des Nations Unies, construite autour des coalitions thématiques et axées sur les opportunités,

1. *Manifeste* son soutien à une telle coordination entre la Commission économique pour l'Afrique et toutes les entités des Nations Unies en Afrique, afin d'éviter un chevauchement des efforts ;

2. *Demande* aux organismes nationaux de statistique, en collaboration avec les Équipes de pays des Nations Unies, de soutenir la proposition de stratégie des Nations Unies pour les statistiques et, en particulier, la coalition thématique 1 sur le renforcement des données intégrées et des systèmes statistiques au service du développement durable.

M. Données ouvertes

La Commission africaine de statistique

1. *Recommande* la création d'un groupe de travail africain sur les données ouvertes, comprenant des représentants des organismes nationaux de statistique, avec l'appui de la Banque africaine de développement, de la Commission de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique, chargé d'élaborer une feuille de route pour aider les États membres à développer leurs cadres juridiques, leurs manuels de procédures, leurs cadres harmonisés selon les normes internationales et leurs portails de données, dans l'objectif de donner accès à leurs bases de données statistiques respectives ;

2. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine, de mener l'identification de « champions » africains des données ouvertes.

N. Science des données

La Commission africaine de statistique

1. *Prend note* de l'adoption par le Rwanda de sa politique de révolution des données nationales, suivie par la création, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisme national de statistique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'un campus de sciences des données, en édifiant un système de données et en investissant dans les infrastructures de technologies de l'information ;

2. *Recommande* la création d'une communauté africaine de pratique pour la science des données, pour inciter les organismes nationaux de statistique à développer leurs capacités en matière de science des données et pour partager les enseignements tirés entre la Plateforme mondiale des Nations Unies en train d'être élaborée par le Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle et les centres régionaux des Nations Unies ;

3. *Recommande également* que l'Organisme national de statistique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord continue de collaborer avec les centres de formation statistique en Afrique.

O. Données urbaines

La Commission africaine de statistique,

Réaffirmant qu'il est essentiel de renforcer les données et les statistiques urbaines par le biais de systèmes et de processus nationaux de développement des statistiques,

1. *Appelle* les États membres à améliorer la ventilation par zone rurale et zone urbaine des indicateurs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, par l'intermédiaire des systèmes nationaux de développement de la statistique ;

2. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à fournir une assistance technique aux États membres pour renforcer les données et les statistiques urbaines guidés par le groupe de travail principal du Programme africain sur les données et les statistiques urbaines.

P. Riposte de la Banque africaine de développement à la pandémie de COVID-19

La Commission africaine de statistique

Prend note de la création par la Banque africaine de développement de la Facilité de réponse rapide à la COVID-19 (CRF) pour aider les pays africains à faire face à l'impact de la pandémie de COVID-19, en fournissant des ressources supplémentaires pour les interventions de santé publique, les programmes de protection sociale et la protection de leurs économies.

Q. Programmes de renforcement des capacités statistiques des partenaires de la Commission économique pour l'Afrique

La Commission africaine de statistique,

Se félicite de la création de l'Institut panafricain de statistiques de l'Union africaine et des programmes de renforcement des capacités statistiques des partenaires de la Commission économique pour l'Afrique,

1. *Demande instamment* la création du Fonds africain pour la statistique, dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique ;

2. *Appelle* à la mise en place d'une base de microdonnées sur les enquêtes auprès des ménages menées en Afrique et à l'amélioration de la coordination et de la promotion de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique pour la période 2017-2026 ;

3. *Se félicite* du programme de renforcement des capacités statistiques de la Banque africaine de développement et demande un plaidoyer fort pour que les équipes nationales de la Banque viennent en complément de ce programme ;

4. *Demande* à la Banque africaine de développement d'exploiter la technologie de façon plus efficace et de promouvoir la numérisation afin d'accroître l'efficacité de son travail et de son aide à l'initiative de l'Autoute de l'information en Afrique (AIA) ;

5. *Demande* au Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle de renforcer et d'améliorer les données statistiques sur le financement du développement et demande au Partenariat de renforcer son assistance aux États membres pour renforcer les compétences en communications des statisticiens au sein des systèmes statistiques nationaux africains ;

6. *Demande* aux États membres d'élaborer des cadres juridiques statistiques ou de mettre à jour les cadres juridiques statistiques existants de façon qu'ils soient conformes aux évolutions actuelles en matière de statistiques, afin d'établir la confiance au plan international ;

7. *Exhorte* les États membres à élaborer des programmes statistiques nationaux complets, par le biais de stratégies nationales de développement de la statistique, totalement alignés sur les plans de développement nationaux, afin d'assurer le financement national des activités statistiques ;

8. *Invite* les partenaires régionaux et internationaux à soutenir les États membres dans la transformation et la numérisation de leurs systèmes d'information statistique ;

9. *Salue* les efforts déployés par les systèmes statistiques nationaux pour le suivi et l'évaluation de l'impact de la pandémie de COVID-19 ;

10. *Invite* les partenaires régionaux et internationaux à aider les États membres à renforcer leurs capacités pour fournir en temps utile des données actualisées et exactes sur la population et les infrastructures afin d'améliorer la riposte de leurs gouvernements à la pandémie de COVID-19 grâce à des ensembles de données, des analyses et des outils géospatiaux dans le cadre d'une licence ouverte et non commerciale.
